

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **MONTFORT**

Alpes de Haute Provence

Dossier Consommation des Espaces Agricoles

Loi n°2010-874 du 27 Juillet 2010 de
Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche

POS initial

Approuvé le : 28 Mai 1991

Modification du : 24 Mai 1995

Mise à jour du : 28 Février 1996

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 5 Novembre 2011

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du :

Le Maire



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES



Consommation des espaces agricoles



Ce chapitre sur la consommation des espaces agricoles fait référence à la Loi n°2010-874 du 27 Juillet 2010 de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche qui introduit des dispositions telles que la consultation de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces agricoles (CDCEA) pour toute procédure d'élaboration et de révision de PLU. En effet, la loi inscrit l'agriculture et la forêt dans un objectif de développement durable des territoires, notamment par la lutte contre le gaspillage du foncier agricole.

1. L'agriculture à Montfort : Repères

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) communale représente 275 ha en 2000, soit 23% du territoire communal.

On dénombre en 2010 (RGA) 4 exploitations contre 13 en 2000.

La SAU des exploitations représente 140 ha en 2010 contre 129 ha en 2000. Une large part du territoire agricole est donc utilisée par des exploitants extérieurs.

La SAU moyenne par exploitation est de 35 ha en 2010, contre 11 ha en 2000.

On assiste donc à une très forte concentration des exploitations en 10 ans, avec une baisse du fermage qui passe de 82% à 64%, ce qui correspond à une meilleure adaptation foncière des exploitations, peut-être liée à des successions.

Simultanément, le travail agricole a baissé en nombre d'UTA, de 4 à 3 (équivalent temps plein annualisé) alors que les recettes (PBS) se maintenaient globalement.

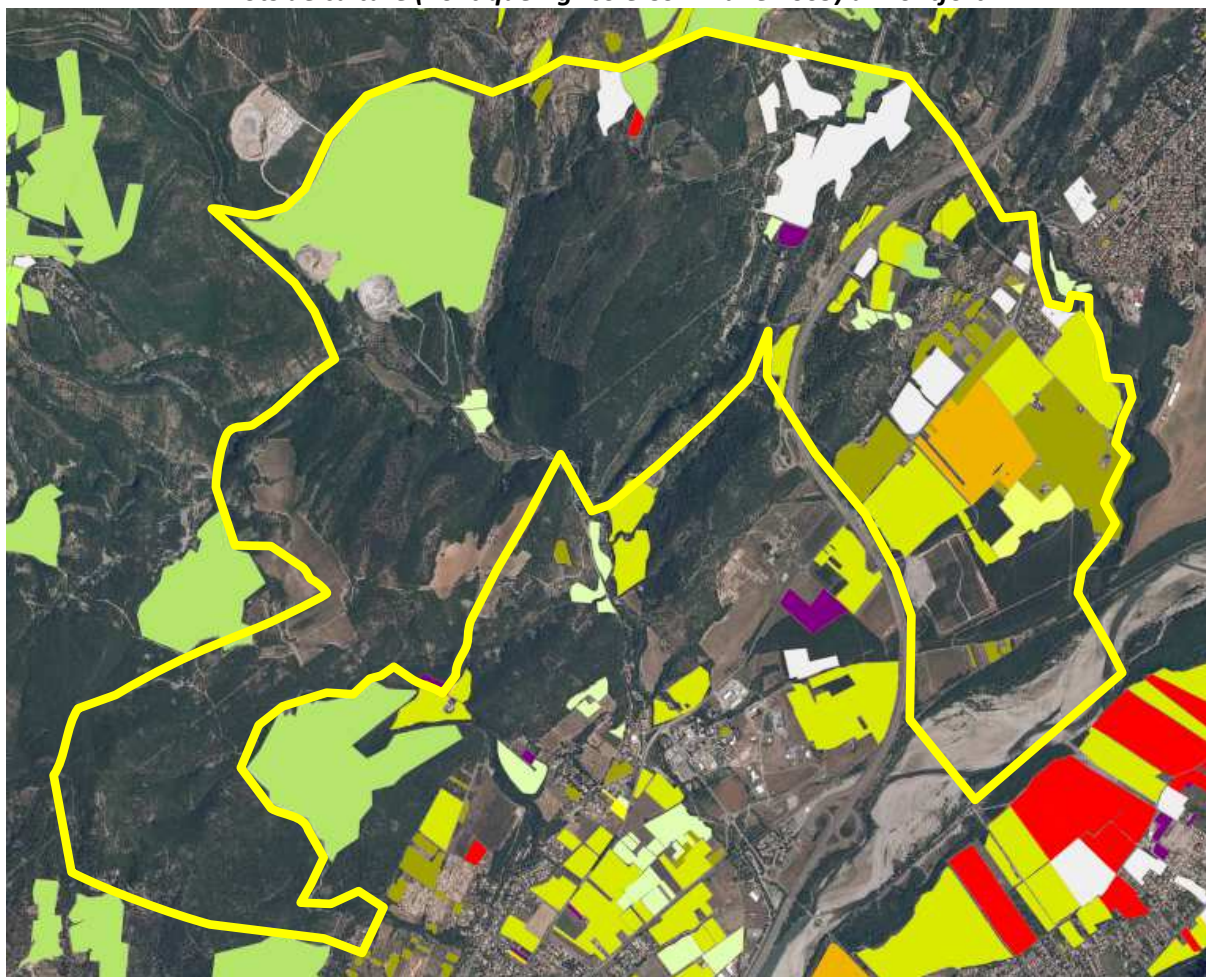
Les exploitants travaillent seuls, sans salariés permanents ni saisonniers.

Un seul a moins de 40 ans et deux n'ont pas de succession connue.

Les productions sont uniquement végétales (céréales et pois, dans la plaine, et oliviers sur les coteaux).

Aucun bâtiment d'élevage n'est présent sur la Commune, malgré l'AOC Banon et l'IGP Agneau de Sisteron. Cependant l'inventaire de 1997 signalait 655 ha "d'autres territoires pâturés" utilisés en quasi-totalité par des troupeaux extérieurs au département.

Les déclarations PAC 2009 reflètent encore bien cette répartition des productions.

Ilots de culture (Politique Agricole Commune 2009) à Montfort

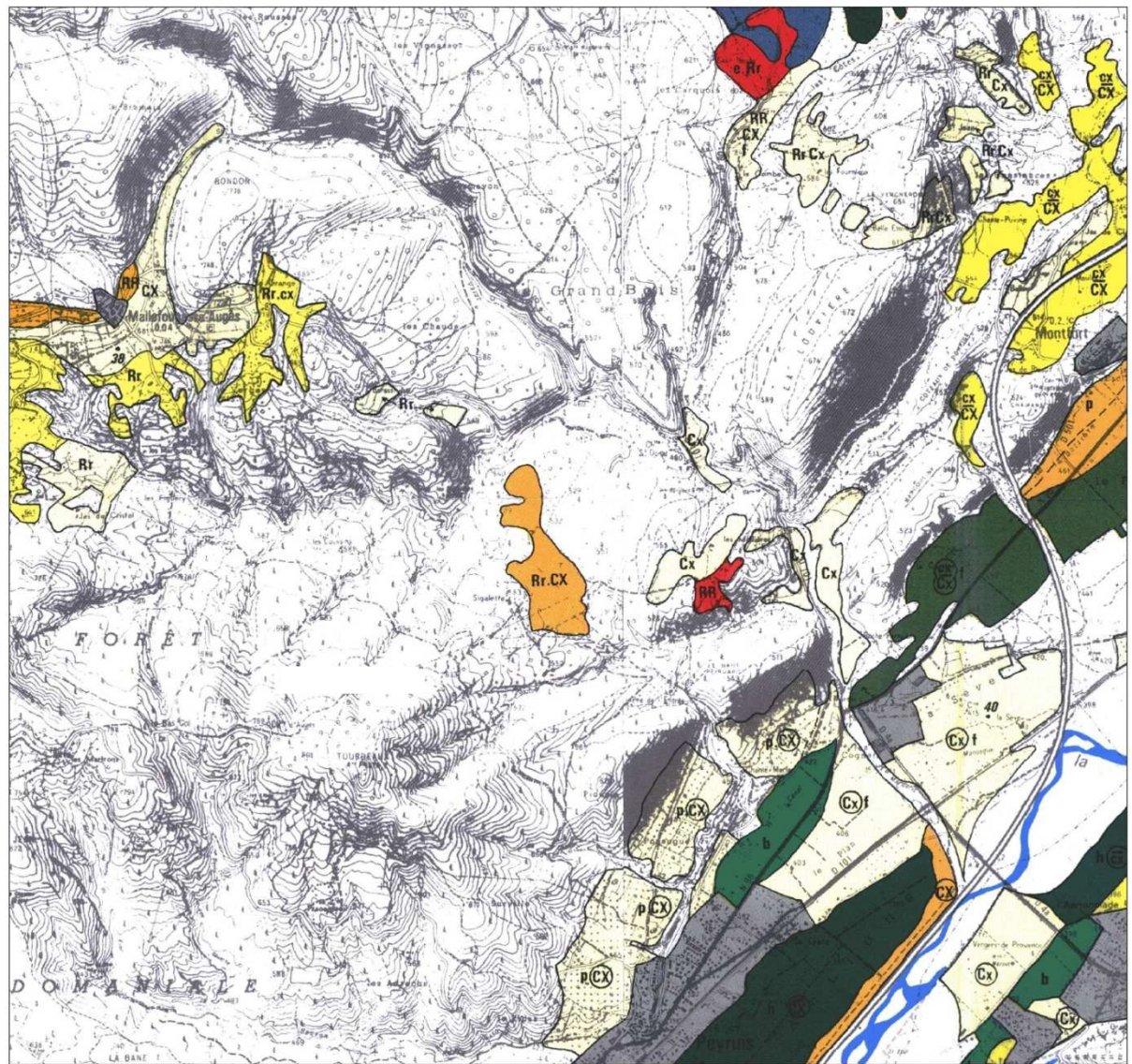
- Sources : geoportail -

	Blé tendre		Fourrage		Autres oléagineux
	Maïs grain et ensilage		Estives landes		Protéagineux
	Orge		Prairies permanentes		Oliviers
	Autres céréales		Prairies temporaires		Divers
	Colza		Vergers		Non disponible
	Tournesol		Vignes		Limite communale

D'après la cartographie des terres agricoles réalisée par la société du canal de Provence en 1987 (voir carte « aptitude des sols » jointe), les terres sont classées en terres à dominance grandes cultures (céréales quelquefois associées à des prairies) et oliveraies au sec sur les coteaux.

Différentes catégories de sols se trouvent sur la commune :

- dans la plaine de la Durance, au Sud, on trouve des sols assez profonds d'origine alluviale ou colluviale, de fertilité moyenne à élevée, faiblement chargés en cailloux. L'aptitude des sols est bonne (faible pente, fertile, aptitude agronomique bonne) (en vert sur la carte).
- Sur les coteaux, à l'Est du village, les terres ne sont pas de bonne qualité, la pente est relativement forte, l'épaisseur des sols est faible avec une présence importante en cailloux et un très faible réserve en eau. On y retrouve des cultures au sec comme les oliviers (en orange sur la carte).
- A l'Ouest du village, les terres sont de qualité moyenne, de pente faible à moyenne, de charge assez élevée en cailloux. La potentialité des terres est relativement bonne (en jaune sur la carte).



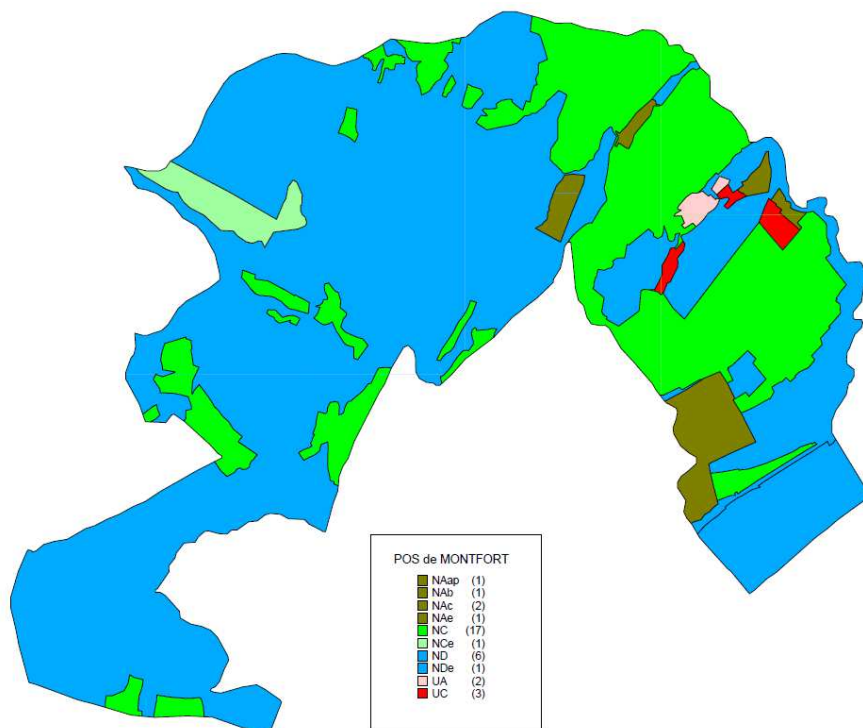
CLASSES ET SOUS-CLASSES	FACTEURS COMMUNS A TOUS LES SOLS					FACTEURS CONTRAIGNANTS DE CERTAINS SOLS					PRINCIPAUX GROUPES DE SOLS DE LA CLASSIFICATION FRANÇAISE C.P.C.S. 1967				
	Pente	Epaisseur possible au sol	Reserve eau tot. utilisable	Texture	Fertilité potentielle	Excès d'eau	Charge en calcaire	Teneur en calcaire actif	Nature du substrat	Symbolisation possible					
EXCELLENTE															
A	faible < 5%	très importante > 100 cm	assez faible à très élevée	grossière à moyenne fine	très élevée	submersion possible dans vallées	nulle ou très faible	faible ou moyenne	alluvions ou colluvions marneuses	g, b, f, ca	- sols peu évolués d'apport alluvial ou colluvial				
B1	faible	importante 80 - 100 cm	moyenne à très élevée	peu favorable à moyenne	assez élevée	faible en profondeur ou courtes submersions	nulle ou parfois en profondeur	faible ou moyenne	alluvions ou colluvions	b, f, h, ca	- sols peu évolués d'apport alluvial ou colluvial				
B2	< 5%	variable 60 - 100 cm	assez élevée 80 - 100 mm	très variable	moyenne à assez élevée	très rares	15 à 30 % des la surface ou en profondeur	variable : nulle à forte	alluvions colluvions fines	g, b, f, ca, Ca, ex, f	- sols évolués d'apport alluvial ou colluvial				
C1	très faible < 2%	assez élevée 60 - 80 cm	très élevée > 120 mm	peu favorable à moyenne	assez élevée	nappe vers 60 cm	très rare et < 10 %	moyenne à forte	alluvions ou colluvions	b, f, g, h	- sols hydromorphes peu évolués à gley profond ou à pseudogley de moyenne profondeur				
C2	faible à moyenne 5 à 10 %	variable 40 - 80 cm	moyenne 40 - 60 mm	assez favorable à moyenne	moyenne	très rare, sauf submersions près rivières	assez élevée 30 - 60 %	moyenne à forte	alluvions à colluvions de gres et calcaires	g, f, ca, Ca, ex, f	- sols peu évolués d'apport alluvial				
D1	très faible < 1%	limite par nappe 40 - 60 cm	très élevée > 120 mm	défavorable : argileuse ou très brune	assez élevée	nappe	rare	assez élevée	alluvions et marais	b, f, H, H, H	- sols hydromorphes peu évolués à gley peu profond des basses terres inondables et des dépressions de Mare et Péninsule				
D2	faible à moyenne < 15 %	faible à moyenne 30 - 60 cm	assez faible 20 - 40 mm	assez favorable : argileuse ou assez grossière	moyenne	réduit	élevée 60 - 80 %	faible à moyenne	alluvions à colluvions marneuses fines	ca, Ca, ex, f	- sols peu évolués d'apport alluvial ou colluvial ou régressifs d'erosion				
E1	très faible < 1%	limite par nappe 20 - 40 cm	très élevée > 120 mm	défavorable : argileuse ou brune de tourbe	assez élevée ou moyenne	nappe près de surface permanente	extrêmement rare	très élevée	alluvions fines tourbeuses	f, H, H, H	- sols hydromorphes moyennement organiques ou organiques, pseudo tourbes.				
E2	faible ou assez forte 5 à 20 %	faible 20 - 30 cm	faible < 20 mm	assez favorable : fine ou assez grossière	moyenne ou faible	réduit	très élevée > 80 %	très variable	colluvions érosives podzoliques	ca, Ca, ex, f	- sols évolués d'apport alluvial ou d'erosion régressifs				
F	moyenne à forte 10-20 %	très faible < 20 cm	très faible < 20 mm	variable	faible ou moyenne	réduit	très élevée > 80 %	variable	calcaires durs podzoliques, gres, podzoliques	F, PP, F, ca, Ca, ex, f	- sols minéraux bruts d'erosion et sols lithomorphes				
G	très forte > 20%	érosion	nulle	de marne	nulle	très élevée	variable	élevée	calcaires durs podzoliques, gres, podzoliques	PP, F, ca, Ca, ex, f	- sols minéraux bruts d'erosion et sols lithomorphes				

PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967
PROFILS	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967	Les profils C.P.C.S. 1967

2. L'agriculture dans le Plan d'Occupation des Sols (POS)

Le POS de 1999 classait 305 ha en NC (zone de richesses liées au sol ou au sous-sol - zones en Vert) dont 18 hectares correspondant aux carrières.

Le plan de zonage au POS



3. Les choix du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

■ La volonté communale

→ En termes d'agriculture

L'un des objectifs communaux est de soutenir l'agriculture et préserver l'espace agricole, en :

- protégeant les bonnes terres agricoles,
- évitant les conflits entre urbains et agriculteurs,
- favorisant les évolutions de l'agriculture.

→ En termes de développement

La commune de Montfort a choisi d'augmenter sa population avec un objectif de 540 personnes à l'horizon 2025. La population est de 389 habitants en 2006 et environ 400 actuellement. Cela représente une augmentation de près de 150 personnes, qui statistiquement correspond à la création de 75 logements. Les besoins en surfaces totales disponibles sont estimés entre 6 et 7,5 ha, correspondant à la somme des surfaces disponibles dans l'urbanisation et des surfaces d'extension de l'urbanisation.

→ En termes d'aménagement

La commune a souhaité chercher des solutions pour l'extension de l'urbanisation résidentielle dans la partie haute de la commune "derrière" le village pour préserver au maximum le piémont, la silhouette du village et la plaine agricole.

Une étude a donc été confiée à un architecte et un paysagiste pour rechercher les implantations possibles dans cette zone. Trois secteurs ont été étudiés sur Chamans, sur Pré Lacour à proximité de l'autoroute et sur le revers nord de la colline à laquelle s'adosse le vieux village.

Aucun de ces secteurs n'a pu être retenu pour des raisons de paysage, d'insertion, de desserte par les réseaux, d'orientations défavorables (vent, ensoleillement).

La commune a donc choisi de compléter l'urbanisation en bas du village à l'écart du piémont proprement dit en procédant par opérations d'aménagement d'ensemble de densité suffisante et à proximité immédiate des réseaux existants. La délimitation de ces secteurs a aussi tenu compte de la présence du site Natura 2000 Durance (Directive Oiseaux) afin de laisser un corridor écologique pour le passage des oiseaux.

■ Les moyens et outils mis en œuvre

Les moyens mis en place pour répondre à ces objectifs sont :

→ En termes de protection des espaces agricoles

- l'instauration d'Espaces Boisés Classés (EBC) qui permet de maintenir les plantations d'oliviers qui jouent un double rôle : celui d'une production d'olives et le renforcement de la qualité visuelle du village par la préservation de son piémont,
- la mise en place d'un sous-zonage agricole. L'un Ac, essentiellement instauré autour des exploitations existantes pour leur permettre d'évoluer, l'autre Aa, zone de protection stricte pour lutter contre le "mitage" en zone agricole, maintenir les perspectives paysagères (notamment sur la plaine) et tenir compte de l'absence de réseaux.

→ En termes de développement des constructions

- une surface moyenne par logement de 1.000 m² maximum pour limiter l'étalement urbain.

■ L'évolution des surfaces : du POS au PLU

Cf. Carte 1

L'intérieur des zones déjà urbanisées offre peu de disponibilités. Ainsi, la surface utilisable pour l'habitat au PLU correspond essentiellement aux extensions d'urbanisation.

La surface agricole (Aa et Ac) représente 205 hectares au PLU.

Le tableau récapitulatif ci-dessous compare les surfaces du POS et du PLU après homogénéisation des présentations.

Les zones d'habitat comprennent les zones urbaines existantes, les zones à urbaniser et les zones d'habitat diffus dispersées en secteur agricole ou zone naturelle.

Les zones d'activités économiques et d'équipement comprennent l'ensemble des zones affectées à cet usage, y compris carrières et gravières, équipements publics, zones de loisirs et parc photovoltaïque.

Les zones agricoles pures comprennent les zones agricoles auxquelles on a ôté les secteurs déjà construits et qui ne sont plus dédiés à l'agriculture et les secteurs économiques qui étaient classés en NC.

Les zones naturelles comprennent les zones naturelles "pures" hors habitat diffus, gravières, ...

Tableau récapitulatif

Zones	POS	PLU	Différence
Zones d'habitat			
Urbanisation existante	11,90 ha	13,78 ha	1,88
Urbanisation future	8,60 ha	6,12 ha	-2,48
Habitat diffus	6,25 ha	6,25 ha	0,00
Total zones d'habitat	26,75 ha	26,14 ha	-0,61
Activités économiques et équipements			
Zone d'activités	24,80 ha	20,58 ha	-4,22
Carrières, gravières et activités diffuses	77,21 ha	54,54 ha	-22,67
Zone photovoltaïque		83,25 ha	83,25
Total zones économiques	102,01 ha	158,37 ha	56,36
Zones agricoles pures			
Hors habitat et activités diffuses	282,59 ha	204,74 ha	-77,85
Total zones agricoles	282,59 ha	204,74 ha	-77,85
Zones naturelles pures			
Hors habitat et activités diffuses	796,65 ha	818,74 ha	22,09
Total zones naturelles	796,65 ha	818,74 ha	22,09
TOTAL GENERAL	1208,00 ha	1208,00 ha	0,00

Les secteurs d'habitat diminuent de 0,6 ha entre le POS et le PLU. En effet, si l'urbanisation existante est logiquement un peu plus importante, les secteurs d'urbanisation future diminuent en particulier par la suppression de la zone du Belley aux Constances.

L'habitat diffus reste le même entre le POS et le PLU.

Les secteurs dédiés aux activités économiques et aux équipements divers ont globalement augmenté de 56,4 ha. Il s'agit de l'effet combiné de plusieurs évolutions importantes. La zone d'activités des Brouès a été amputée de sa partie aval pour des raisons paysagère et agricole. Concernant les carrières, gravières et activités diffuses, le secteur de gravière de la Durance a été supprimé et à l'inverse le secteur des carrières a été redélimité en fonction de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Le troisième élément marquant est la création d'un secteur photovoltaïque de surface importante (83 ha) aux Cigarettes. Sur ce total, 19,8 ha étaient classés agricoles au POS (sans qu'ils fassent toutefois l'objet d'une déclaration PAC : il s'agit essentiellement de vergers et de friches abandonnés en l'état après assèchement des forages.). Ce projet a reçu dans un premier temps un avis négatif de la "Commission des Sites" et de la Chambre d'Agriculture, du fait de son impact sur des terres

agricoles et de la prise en compte jugée insuffisante d'une ZNIEFF. Le projet a donc été remanié pour préserver les secteurs de richesse écologique et pour compenser l'impact sur les terres agricoles. Un autre secteur photovoltaïque a été un temps envisagé aux Constances. Il a été abandonné vu son impact sur les terres agricoles.

Les zones agricoles "pures", c'est-à-dire carrières, habitat et activités non agricoles diffuses déduits, diminuent apparemment d'environ 78 ha (essentiellement par une délimitation plus fine des zones agricoles).

Enfin les zones naturelles "pures", gravières, habitat et activités diffuses déduits, augmentent de 22 ha (le chiffre de zones naturelles figurant au POS a été corrigé. En effet, la surface totale de la Commune était erronée d'environ 50 ha).

■ Impact de l'urbanisation sur les zones agricoles et naturelles

Cf. Cartes 2, 3 et 4

En ce qui concerne l'agriculture, ont été reclassées en "zones d'urbanisation" les zones agricoles du POS suivantes.

Dans le secteur des Alexis (au Sud-Est). 2,4 ha sont pris sur terres agricoles (rappel : c'est la seule possibilité d'urbanisation complémentaire, compte tenu des contraintes s'appliquant par ailleurs sur la Commune).

- Au Nord du village, un secteur Ue (d'équipements publics) a été retenu. Il s'agit d'un espace ouvert actuellement utilisé comme un terrain de sport par les scolaires sur les prés de fauche. Ce secteur de 2,7 ha comprend une partie boisée inconstructible de 0,7 ha. L'impact agricole est donc de 2 ha, sachant que la fonction de ce secteur n'aura pas changé par rapport à la situation actuelle.
- Les parcs photovoltaïques étant considérés comme des urbanisations, il faut rappeler que le secteur des Cigarettes est établi en partie sur un secteur agricole de 19,8 ha largement abandonné.
- A l'inverse, le redécoupage de la zone d'activités permet de reclasser en zone agricole 2,8 ha qui étaient classés en zone d'activités.

En ce qui concerne l'impact sur les zones naturelles, l'urbanisation nouvelle concerne :

- Le secteur Ouest des Esclapes pour 1,5 ha. Simultanément sont restituées en secteur naturel l'Est des Esclapes pour 1,8 ha, le secteur Est des Alexis pour 0,5 ha et l'ancien secteur de Belley aux Constances abandonné et qui représente 2,4 ha.
- Enfin, le secteur photovoltaïque des Cigarettes impacte 63,4 ha de zones naturelles.

Bilan général :

Les urbanisations au sens strict consomment 4,4 ha de secteur classé agricole et en restituent 2,8 ha soit un bilan total de 1,6 ha.

Le parc photovoltaïque des Cigarettes consomme 19,8 ha de terres agricoles non exploitées.

Les 55 ha de diminution apparente de la zone agricole proviennent d'une délimitation plus fine de ce secteur dans le PLU (le croisement de photos aériennes et les indications des professionnels).

Le bilan pour les zones naturelles situées à proximité des urbanisations et souvent en partie utilisées, particulièrement par des oliveraies, est le suivant : 1,5 ha sont ouverts à l'urbanisation et 4,7 ha sont restitués aux secteurs naturels soit un bilan positif de 3,2 ha.

Par ailleurs, le parc photovoltaïque des Cigarettes ampute de 63,4 ha la zone naturelle. La différence globale sur les zones naturelles provient de la définition très fine des zones naturelles et des zones agricoles.